

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 70 (1931)
Heft: 13

Artikel: Tune ou thune
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sar Pilet serre avec ardeur, dans ses mains trop petites, le gros manche du grand fouet, il le soulève, et il s'avance en trébuchant sur le pré inégal et vert. Mais si l'enfant est fortement attaché au principe de la propriété, cela ne l'empêche point d'être un doux petit garçon. De loin, déjà, il sourit à l'ennemi pour lui faire bien comprendre qu'il n'est pas méchant, lui, César Pilet, que l'ordre des choses veut qu'il intervienne; mais, en même temps, il brandit son fouet sans faiblesse, pour lui montrer aussi, à cet ennemi qu'il est sur terre étrangère, que cela n'est pas bien et qu'il faut déguerpir.

Mais essayez donc de persuader à des enfants, qui en ont déjà plein la moitié de leur tablier retroussé, qu'il faut abandonner ce territoire de fleurs si fraîches? Et puis, ces fillettes, elles ne sont pas très sûres que le pré soit à César Pilet, surtout la petite qui le regarde avec étonnement, avec reproche aussi.

— Pourquoi ce grand fouet? interrogent les yeux inquiets.

— Partez! allez sur la route!... Ces fleurs sont à moi! répond le front carré de César Pilet.

— Non!... ici c'est bien plus beau! riposte la bouche ouverte d'admiration de la plus petite fille.

Elle pense qu'après son tablier, elle voudrait bien aussi remplir le panier minuscule de sa poupée.

Alors César Pilet caresse l'enfant du bout de son fouet, en souriant toujours avec une bonté infinie, l'air de dire

— Comprends donc, voyons!... Je ne veux pas te battre. Je n'aime pas les batailles. Mais il faut pourtant que tu t'en ailles, tout doucement, jusqu'à la porte... Après, nous pourrions causer, et même, si tu le désires, je te passerai des masses de fleurs entre les barreaux de la barrière, parce que moi, vois-tu, j'ai le droit de les cueillir...

Alors la petite et la grande saisissent leurs paniers vides, abandonnés sur l'herbe. Elles soupirent. Elles jettent un dernier coup d'œil sur le pré fleuri. Elles se donnent la main, et puis elles s'en vont lentement, ahuries, pensant à part elles :

— C'est curieux!... Ce garçon n'a pourtant pas l'air méchant. Peut-être aussi qu'il est fou... Ne marchons pourtant pas trop vite, car il est très capable de changer d'idée...

Mais non! César Pilet ne change point d'idée. Il balance avec ténacité, mais douceur, le grand fouet de son papa, et, derrière le fouet, gentiment, bonnement, il sourit encore et toujours. Quel drôle de petit garçon! Si on essayait de l'attendrir. Alors la plus petite fille s'arrête délibérément, sourit à son tour sous son chapeau de paille à larges ailes, se penche et reprend la cueillette interrompue. Mais César Pilet est incorruptible; visiblement il comprend toute sa responsabilité, et ce sourire féminin, qui perdit tant d'hommes valeureux, n'entame pas ses sentiments de fils de propriétaire. Bon enfant, mais résolu, son petit ventre en avant, César Pilet s'avance à nouveau, et, d'un mouvement gauche de ses bras potelés, il promène longuement et majestueusement le bout du fouet sous le nez de l'adversaire démoralisé, bientôt en retraite. Le vainqueur s'enhardit. Il va mener la poursuite jusqu'à la haie qui borde la route, là-bas. Il faut faire justice. Le fouet danse. Les filles reculent en silence; elles se donnent de nouveau la main, et maintenant elles pleurent, un bras ramené devant les yeux. Derrière, César Pilet se reprend à sourire, de toutes ses joues pendantes, espérant bien ainsi mériter son pardon.

Pauvre César! Dans son zèle, il n'a point vu un grand garçon qui accourt à la défense de ses sœurs menacées. Et, maintenant qu'il l'aperçoit, il lui sourit à lui aussi. Pourquoi pas?

Mais l'autre est né pour la lutte; il connaît déjà le monde qui s'agite, là-bas, beaucoup plus loin que la barrière du pré; il sait que le bon droit ne pèse pas lourd devant la force; ce

fouet, ce propriétaire haut comme une botte ne lui en impose guère. Et il ricane. Les deux filles ne pleurent plus, maintenant; il semble même qu'elles ricanent aussi... César Pilet continue nonobstant à se sentir chez lui. Cette certitude arme et tend son courage. Alors, avec l'inconscience naïve que lui donne le bon droit, il avance derechef son bras rond et caresse aussi doucement, du bout du fouet, le nez du grand garçon, comme pour expliquer :

— C'est moi, César Pilet... Retourne sur la route. Elle est à toi...

Mais les yeux du grand garçon parlent une tout autre langue, une langue hardie, provoquante brutale. César Pilet remarque bien cela dans la durée d'un éclair, mais il n'a pas le temps d'approfondir car un poing dur le bouscule, une force l'oblige à plier l'échine, un bras replié lui maintient solidement la tête, et maintenant une main inexorable, largement ouverte, monte et puis retombe, une fois, deux fois, trois fois, beaucoup de fois, à la place où les pièces de laine grise dessinent une croix sur le pantalon bleu bien tendu.

Maintenant, la main ne retombe plus. Et César Pilet n'y voit plus très clair. Il ne sait qu'une chose: c'est qu'il est chez lui, c'est qu'il a raison, et pourtant qu'on vient de le fesser nettement et publiquement, sous les yeux du soleil, des violettes, des pâquerettes et des papillons... La douleur vient un instant après. Elle parle plus haut que les pensées chaotiques qui bourdonnent dans cette petite tête ahurie.

Alors César Pilet s'en va. Il s'en va lentement sur le pré vert où son pantalon jette une tache bleue. Il n'ose se retourner. Il entend les cris et les hurras des filles, sans trop oser en pénétrer le sens; il porte dans le cœur quelque chose de lourd et d'amer; il pleure innocemment, tout doucement, par courts sanglots qui lui soulèvent la poitrine, tirant derrière lui le fouet qui traîne, lamentable, déchu de son éphémère royauté.

La prairie s'abaisse. La cheminée, le toit brun de la ferme sortent d'un pli de terrain. Alors seulement César Pilet se retourne; au travers de ses larmes il voit les intrus profaner son pré, et il souffre comme jamais encore il n'a souffert.

Puisque le monde est si méchant, pourquoi les fleurs sont-elles si belles?... Et quand on a raison, pourquoi donc se fait-on fesser?...

L'enfant s'assied, accablé, sur la bonne terre chaude, et maintenant il pleure à haute voix et les larmes pressées glissent, limpides, sur ses joues rebondies. Va!... pleure, mon garçon, pleure!... il faut bien commencer une fois l'apprentissage de la vie!

Benjamin Vallotton.

Comme ça tombe. — Un homme se présente au patron d'une brasserie pour être engagé comme garçon de café.

— Qu'est-ce que vous faisiez avant?

— J'étais apprenti chemisier.

— Allons, ça va bien! Moi qui cherche un garçon sachant faire des « faux-cols ».

TUNE OU THUNE

L'UN vaut l'autre. Pour concilier les deux orthographes, nous dirons que les étudiants ne pourraient pas faire une tune s'ils n'avaient pas des thunes. Nous pourrions entrer dans des considérations savantes, faire appel aux étymologistes, aux dictionnaires et dire que par extension de sens (ce qu'on appelle du joli mot de syncdoque) tuner, qui veut dire mendier, en est arrivé à désigner l'acte par lequel on fait ribote. Tune, disent les glossaires vaudois et genevois, n'est pas français, mais si c'est de l'argot, alors sa signification diffère selon que l'on se trouve sur les bords de la Seine ou sur les bords du Léman. A Paris, cela signifie de l'argent, mais pour Littré, Larousse, il faut écrire thune, et cela fait une pièce de cinq francs. Vous voyez maintenant où cela conduit? Avec des pièces de cinq francs, on fait la fête.

Mais aurait-on cru que cette tune si chère aux

mendigots de Paris, qui vont à la recherche de la tune, a provoqué dans certaines contrées de la France l'établissement d'originaux professionnels? Dans un fascicule des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, nous lisons en effet des pages fort instructives. Après avoir expliqué que d'après Charles Beauquier, « tuner » dériverait de l'espagnol *tunar*, vivre en vagabond, en fainéant, voici ce que Jean de Bry, préfet, rapporte (empressons-nous d'ajouter qu'il écrit cela en 1894):

« Il existe dans les communes de Silley et de Bretigney un esprit de mendicité particulière et si bien établi que tout effort fait jusqu'ici pour le détruire a été impuissant. Ces individus ne mendent point dans le pays; ils jouissent de la réputation de gens paisibles, tranquilles, incapables d'attenter à la sûreté des personnes et des propriétés de leurs voisins; mais ils ont la manie d'aller parcourir les départements éloignés, même les pays étrangers, munis de certificats ou de passeports, qu'ils ont l'art de se procurer, l'un sous le titre de marquis ou de comte ruiné par l'effet de la Révolution; l'autre sous celui de négociant accablé sous le poids des vols qu'on lui a faits et des banqueroutes qu'il a essayées; un troisième, comme victime d'une épizootie, d'une inondation ou de quelque autre accident propre à exciter la compassion et la générosité. Plusieurs possèdent divers idiomes et prennent chez les fripiers des habits analogues au rôle qu'ils se proposent de jouer; ils sont au courant de tous les événements désastreux dont les papiers publics font mention et se hâtent de se munir de tout ce qu'il faut pour persuader que cela les regarde. Leurs courses sont désignées sous le nom de tunes. Ce qu'ils en rapportent est entièrement employé à payer les dettes qu'ils ont contractées, soit pour contribution aux charges locales soit pour l'entretien de leurs familles. Un affidé de la commune leur fait des avances, reçoit leurs lettres de change ou le numéraire qu'ils rapportent eux-mêmes et leur fait leur compte sans qu'il y ait d'exemple de la moindre infidélité. A les entendre, ils ont des parents partout et le prétexte le plus ordinaire qu'ils emploient pour obtenir des passeports est d'aller régler des affaires de famille. Cette fureur vagabonde est très ancienne dans le pays de Bretigney. »

L. M.

Humour anglais. — L'homme d'affaires. — Mon fils, il y a deux choses essentielles dans les affaires.

Le fils. — Oui, papa.

L'homme d'affaires. — L'honnêteté et la sagacité.

Le fils. — Qu'est-ce que l'honnêteté?

L'homme d'affaires. — En toutes circonstances, et quoi qu'il arrive, tiens parole.

Le fils. — Et la sagacité?

L'homme d'affaires. — Ne la donne jamais!

LA CHANCE

DES gens superstitieux s'imaginent volontiers qu'un fer à cheval, tombé du pied de son propriétaire et ramassé sur la route, est un véritable porte-bonheur.

Je n'oserais pas certifier l'exactitude de cette assertion, n'ayant jamais trouvé de fer à cheval sur les routes, où d'ailleurs, il ne passe plus que des automobiles; mais je suis certain et je puis affirmer énergiquement que, jadis, les fers étaient des porte-bonheur.

Du temps des Romains, par exemple, quand il était d'usage, pour les patriciens, de garnir les pieds de leur monture de « fers » en or ou en argent.

On raconte que l'habitude s'établit, chez les veinards qui pouvaient ferrer leurs chevaux avec un métal précieux, d'abandonner volontairement le fer là où il était tombé, pour procurer une agréable surprise au pauvre piéton qui le ramasserait dans la poussière. En ce temps-là, on avait des égards pour les piétons, on ne les traquait pas avec douze chevaux pour les écrabouiller.

En 1626, lorsque lord Ducaster, ambassadeur de la Grande-Bretagne, fit son entrée à Paris, il exigea que sa monture fut ferrée d'argent et si